

Diffusion des règles budgétaires du ministère de la Famille

Le gouvernement souhaite-t-il la survie des CPE ?

Montréal, vendredi 29 août 2014 – À la suite de la diffusion des règles budgétaires du ministère de la Famille, l'Association québécoise des CPE (AQCPÉ) s'insurge contre la décision du gouvernement d'imposer un double plafond au fond de roulement et d'urgence des CPE et des bureaux coordonnateurs (BC), ce qui générera encore plus de déficits et de situations d'urgence. Cette décision s'ajoute à celle, annoncée il y a quelques semaines et tout aussi condamnable, de couper sans raison un programme de 3 millions de dollars, destiné aux bureaux coordonnateurs en milieux défavorisés, donc aux plus démunis de notre société.

Le réseau amputé d'un quart de milliard depuis 10 ans

« C'est près d'un quart de milliard de dollars qui a été coupé par l'État dans les CPE et BC et depuis 10 ans et les trois quarts de ces coupures ont été imposés par un gouvernement libéral. Nous sommes donc en droit de se demander si les CPE et BC figurent dans le paysage libéral » a déclaré Gina Gasparrini, présidente de l'AQCPÉ.

Un coussin d'une seule période de paie pour faire face aux imprévus

Le ministère de la Famille interdit désormais aux CPE, peu importe leur taille, de conserver un fond de roulement et d'urgence équivalent à plus de 8 semaines de dépenses. Pour un CPE de grande taille (par exemple de 180 enfants), cette limite sera réduite à un fond de roulement et d'urgence équivalent à seulement 3 semaines de dépenses en raison du double plafonnement introduit aujourd'hui par le gouvernement libéral.

« C'est inacceptable ! Par cette décision, le gouvernement libéral pousse littéralement les CPE vers des déficits. De plus, avec si peu de marge de manœuvre, les CPE ne seront pas en mesure de maintenir l'ensemble des services et de mettre à niveau et maintenir des infrastructures acceptables. Sous prétexte de gérer de manière responsable, le gouvernement se rend aujourd'hui responsable des problèmes de moisissures qui surviendront à moyen terme comme dans plusieurs écoles ! » a clamé Mme Gasparrini.

Des impacts majeurs

Jumelé à cette nouvelle tuile qui s'abat sur le modèle CPE et BC, les règles budgétaires confirment le gel du financement de fonctionnement. « Le gouvernement a négocié des conditions salariales et ne les finance pas depuis 2008 pour un manque à gagner de 90 millions de dollars. Ce n'est certainement pas avec un fond de roulement et d'urgence équivalent à 3 semaines de dépenses que les CPE pourront combler la différence, alors où trouveront-ils l'argent ? C'est insensé ! » a expliqué la présidente de l'AQCPÉ.

Le modèle CPE en péril ?

La ministre de la Famille, Mme Francine Charbonneau, nous invite à remettre en question les fondements de nos services de garde dans le cadre des Commissions, pendant que le ministre des Finances affirme que des services publics pourraient disparaître. « Aurons-nous réellement l'occasion de défendre la rentabilité de l'outil de développement socio-économique que sont devenus les services de garde au Québec ou si la disparition du modèle est déjà bien inscrite dans les cartons ? » a fini Gina Gasparrini, présidente de l'AQCPÉ.

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) est un réseau d'entreprises d'économie sociale représentant les intérêts de la très grande majorité des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, partout au Québec. L'AQCPÉ est reconnue auprès de ses nombreux partenaires comme un acteur de premier plan en petite enfance et sa mission est d'exercer un leadership national sur l'ensemble des enjeux liés aux services éducatifs et de garde à l'enfance.

Renseignements :

Geneviève Blanchard

Chef des relations publiques

Tél. : 514 326-8008, poste 218

Tél. (sans frais) : 1 888 326-8008

Cell : 438-837-6700

Courriel : genevieve.blanchard@aqcpe.com

www.aqcpe.com ▪ www.twitter.com/aqcpe ▪ www.facebook.com/aqcpe